



COMMUNE DE WITTISHEIM



Agenda

11 novembre

Cérémonie à 10h30
Place de l'église

12 novembre

Bourse puériculture - Acti Witt
Parents - Salle polyvalente

18 novembre

Marché de Noël
Jardins de Gaïa

19 novembre

Marche gourmande - FCW

22 novembre

Terme des commandes de produits
du Gers

20 au 25 novembre

Collecte banque alimentaire - Mairie

03 décembre

Fête de Noël des aînés
Salle polyvalente

04 décembre

Don du sang - Salle polyvalente

11 au 15 décembre

Fermeture Mairie et agence postale
pour déménagement (voir article)

13 janvier

Loto Chorale Ste-Cécile
Salle polyvalente

25 janvier

Voeux du Maire
Salle polyvalente

**Tous les détails dans la rubrique
«agenda» sur www.wittisheim.fr**

L'EDITO

Mesdames et Messieurs,
Mes chers Concitoyens,

La rentrée est derrière nous. J'espère que vous avez fait le plein d'énergie durant cet été ou du moins au début de cet automne, lors de ce bel été indien.

Le monde est à nouveau touché par une vague de terrorisme. En Israël, puis plus récemment en France et en Belgique. Mes pensées se tournent vers Dominique Bernard et plus largement vers les victimes de ces attentats et leurs proches, mais également vers les peuples Israélien et Palestinien pris dans cette escalade de violence. Je souhaite aussi apporter mon soutien à l'ensemble du corps enseignant et je les encourage à poursuivre leur travail, parce que l'Education apporte une ouverture d'esprit qui reste la première arme contre le terrorisme.

L'année dernière à la même période, je vous parlais de sobriété énergétique en lien avec l'augmentation des coûts des énergies et, plus particulièrement, celui de l'électricité. Pour rappel, le coût de l'électricité avait été multiplié par 3,3 pour nos petits abonnements et par 3,5 pour la salle polyvalente. S'agissant du gaz, son tarif est resté inchangé parce que le marché passé par notre Communauté de Communes, nous protège encore jusqu'à la fin de cette année. Dès le début de l'année 2024, nos bâtiments publics seront à nouveau impactés par l'évolution des tarifs de l'énergie. Si l'évolution du prix du m3 de gaz reste maîtrisée, le coefficient multiplicateur passe tout de même à 2,13. En revanche, la bonne surprise concerne l'électricité. En effet, le tarif de l'électricité de 2023 est divisé par 1.78 pour la salle polyvalente et par 1.58 pour les autres abonnements communaux. Ces évolutions des tarifs cumulées à l'inflation galopante font que des ajustements financiers plus

ou moins importants de nos budgets seront nécessaires dans les prochains temps. Des décisions s'imposeront à nous pour réduire au maximum ces impacts. Le conseil municipal travaillera sur ces questions dans les prochaines semaines.

Un des derniers messages diffusés par notre application citoyenne « Illiwap » apportait des précisions indispensables concernant l'évolution de la taxe foncière à Wittisheim, à la suite d'une allocution télévisée du Président Emmanuel Macron. En effet, ce dernier mettait directement en cause les Maires des communes où la taxe foncière évolue. Il avait cependant omis de préciser tout le processus de calcul de cette taxe et, si elle a bien augmenté à Wittisheim alors que les élus avaient fait le choix de ne pas toucher aux taux de cette taxe, c'est parce que l'Etat revalorise les bases en fonction de l'inflation. C'est la précision que je souhaitais vous apporter et pour l'anecdote, cette publication « Illiwap » avait d'ailleurs été reprise dans un « Esch's wohn ». Si vous n'avez pas encore téléchargé notre application citoyenne gratuite « Illiwap », je vous invite à le faire rapidement. Grâce à elle vous serez informés de toutes les actualités communales.

Enfin, je profite de ce Wettsa liaison pour vous préciser que nos deux chantiers d'envergure de l'année en cours (rénovation de la Mairie et la création des cheminements piétons) sont reportés à l'année prochaine. En effet, les entreprises ne sont pas en mesure de démarrer ces travaux cette année. Ils seront donc décalés et devraient démarrer dès le début de l'année 2024, nous le regrettons tous.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce Wettsa liaison.

Votre Maire,
Christophe Knobloch

01 CONSEILS MUNICIPAUX LES DÉLIBÉRATIONS

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal sont consultables sur le site internet : www.wittisheim.fr.

6 juin 2023

- Mise en place et désignation du référent déontologue pour les élus
- Mandat au centre de gestion 67 pour organiser la procédure de mise en concurrence des contrats d'assurance statutaire pour les agents communaux
- Recrutement des saisonniers au plan d'eau
- Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Amortissement des subventions d'investissement accordées aux associations
- Subvention de fonctionnement et manifestation au Volley Club
- Choix du prestataire pour les aires de jeux rue de Bergheim et rue des Pruniers
- Echange de la parcelle communale 179 section 41 avec la parcelle 420 section 1
- Changement temporaire de lieu de célébration des mariages
- Gratuité des salles et terrains communaux pour les instances de collectivités territoriales, EPCI et syndicats de communes et partenaires de la commune pour des réunions
- Rapport de l'Agence de l'eau Rhin Meuse 2022

4 juillet 2023

- Délégations du conseil municipal au Maire
- Répartition du produit de la chasse
- Constitution de la commission communale consultative de la chasse
- Création d'un emploi permanent d'assistant de direction à 16h/semaine
- Approbation du contrat de territoire Centre Alsace avec la CeA
- Approbation de la convention avec l'ATIP pour la réalisation d'une étude sur la sécurisation des RD en agglomération
- Implantation d'une conduite de gaz souterraine : acte de servitude sur les parcelles
- Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle n° 498 en section 21

16 septembre 2023

- Constitution de la commission consultative jumelage
- Validation du plan de financement des cheminements piétons
- Validation du plan de financement

du diagnostic énergétique des bâtiments publics

- Subvention d'investissement pour la Chorale Sainte Cécile
- Subvention : prise en charge des assurances de l'amicale des Sapeurs-Pompiers
- Fixation du taux de promotion pour les avancements de grade
- Adoption de l'organigramme des services
- Modification du coefficient d'emploi des atsems
- Adoption du tableau des effectifs
- Rapport d'activité du SMICTOM Alsace centrale 2022

13 octobre 2023

- Approbation et signature du PV du 19 septembre 2023
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Composition de la commission « communication »
- Restructuration et extension de la Mairie – attribution des marchés de travaux
- Approbation de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières
- Adjudication de la chasse – frais de criée
- Demande de chasse réservée par M. Jean-Michel STIRMEL (terrains en propriété et enclave)
- Approbation de la convention d'occupation du domaine public de l'étang de pêche Koba avec l'AAPW

NOUVEAU À WITTISHEIM : PASSEPORT & CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

A partir du mois de janvier 2024, il vous sera possible d'effectuer vos demandes de papiers d'identité à la Mairie de Wittisheim. La date exacte d'ouverture du service vous sera confirmée ultérieurement sur le site de la Mairie et les réseaux dédiés.

Comment faire pour renouveler ou faire une première demande de Passeport ou de CNI ?

1. Compléter une pré-demande sur le site : passeport.ants.gouv.fr,
2. Prendre rendez-vous sur le site internet de la Mairie de Wittisheim
3. Se rendre au rendez-vous, avec la pré-demande imprimée, le numéro de dossier ou le QR Code obtenus, ainsi que les pièces demandées : photos d'identité de moins de 6 mois, justificatif de domicile de moins d'un an, pièce d'identité actuelle... Avant de vous dépla-

cer, assurez-vous d'avoir tous les documents sans quoi un second rendez-vous sera nécessaire.

4. Une fois le dossier complet enregistré auprès des services de l'Etat par l'agent de Mairie, vous serez contacté ultérieurement pour vous indiquer la date à laquelle vous pourrez récupérer vos documents.

Le site ants.gouv.fr vous fournira tous les renseignements complémentaires nécessaires. Pour toute question, vous pouvez contacter le service administratif de la Mairie.

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

AVANT DE VOUS RENDRE EN MAIRIE...
Pour toute demande de **carte d'identité** ou de **passport**, gagnez du temps en remplissant **la pré-demande en ligne**.



Rendez-vous sur ants.gouv.fr

02 À LA UNE L'ACTUALITÉ

TRAVAUX DE SÉCURISATION EN EAU POTABLE

Cet automne, le SDEA (Syndicat des Eaux et d'Assainissement) entreprendra plusieurs travaux d'amélioration des réseaux dans notre commune. Une nouvelle conduite d'eau potable sera installée entre Wittisheim et Hilsenheim le long de la RD 210. Cette connexion permettra de relier le périmètre « Hilsenheim et environs » à celui de « Sundhouse/Wittisheim ». La sécurisation de notre alimentation en eau potable sera ainsi considérablement accrue en cas de panne ou de pollution d'un point de captage. Les travaux, qui nécessitent la mise en place d'une circulation alternée sur la zone, devraient se dérouler jusqu'à la fin de l'année.

Le bassin de pollution situé rue de Bergheim fera également l'objet de travaux d'amélioration. Ils viseront à pallier les dysfonctionnements de cet ouvrage et permettront ainsi de limiter le déversement d'eaux usées vers le milieu naturel. Cette intervention est prévue pour début 2024.

REPARTITION DU PRODUIT DE LA CHASSE ENTRE LES PROPRIETAIRES CONCERNES



Sur l'ensemble du territoire national, les territoires de chasse sont gérés par les communes, au nom et pour le compte des propriétaires.

La commune est donc chargée de louer la chasse sur son ban à des personnes titulaires du droit de chasse. Mais que deviennent les loyers de chasse payés par les titulaires de ce droit ?

La commune de Wittisheim répartit les loyers perçus entre les propriétaires, proportionnellement à la surface des terrains qu'ils possèdent sur les différents lots de chasse.

Pour ce faire, une fois les loyers annuels encaissés, la commune établit chaque année une liste indiquant le montant attribué à chaque propriétaire foncier. Les finances publiques se chargent alors de reverser ces sommes.

Ce reversement n'est possible qu'à partir du moment où les coordonnées bancaires des propriétaires sont connues !

Il faut savoir que le produit de la chasse est dit « quérable ». C'est-à-dire que le propriétaire foncier doit faire la démarche de transmettre ses coordonnées bancaires auprès de la commune pour que lui soit versé la somme correspondante.

Les propriétaires qui n'auraient pas communiqué leurs coordonnées bancaires et à défaut de retrait des fonds dans un délai de deux ans, les produits de la chasse sont acquis automatiquement par la commune.

Nous invitons donc chaque propriétaire de terrain situé sur les lots de chasse qui ne percevrait pas de produit de la chasse à transmettre son RIB en Mairie, afin de mettre à jour les fichiers. Il est possible de renseigner votre RIB directement sur le portail chasse de la commune (voir article suivant).

Vous pouvez bien entendu contacter la Mairie pour plus de renseignements.

TOUT CONNAITRE DE LA CHASSE SUR WITTISHEIM

La commune a mis en place un nouveau site internet dédié à la chasse : <https://www.chasse-alsace-moselle.fr/67/Wittisheim/accueil>

Celui-ci est également accessible via le

site internet www.wittisheim.fr : rubrique « cadre de vie », se rendre sur la page « chasse ».

En vous rendant sur ce site, vous pourrez vous renseigner sur la localisation des lots de chasse, les battues, les dégâts de gibier, ...

Le portail permet également aux propriétaires fonciers de renseigner directement leur RIB pour bénéficier du versement du produit de la chasse.

Bonne visite !

LE RAMONAGE EN ALSACE

Avec l'arrivée du froid, nous recommençons à utiliser nos cheminées. Pour limiter les risques d'incendies et d'intoxication au monoxyde de carbone, le ramonage est indispensable.

Il consiste à éliminer les suies et le goudron qui se déposent sur les parois intérieures des conduits. Selon l'arrêté préfectoral et le règlement sanitaire départemental, le ramonage est obligatoire deux fois par an (un ramonage pendant la période de chauffe, et un en dehors), pour les modes de chauffage bois, fioul...

Pour le gaz, le ramonage est obligatoire une fois par an. Le ramonage incombe à l'utilisateur (propriétaire ou locataire). Pour les bâtiments collectifs, il est à l'initiative du syndic, du gérant ou du propriétaire et doit être effectué trois fois par an pour les combustibles solides ou liquides et une fois par an pour les combustibles gazeux.

Le ramonage doit être effectué par un professionnel qualifié par l'organisme professionnel de qualification et de classification du bâtiment et doit être effectué par une entreprise titulaire du Brevet de Maîtrise. Celui-ci devra remettre un certificat de ramonage au client, précisant le ou les conduits de fumée ramonés et attestant qu'ils sont vides sur toute la longueur.

Le ramonage peut coûter jusqu'à 80 euros selon l'ampleur du travail et la nature du combustible.

Les dommages causés par un feu de cheminée sont généralement couverts par la garantie incendie incluse dans votre assurance multirisques habitation.

03 LA RUBRIQUE CHIFFRÉE

-26%

C'est la baisse du poids des déchets dans nos bacs gris. Elle résulte des nouvelles consignes de tri mises en place depuis le 1er janvier 2023. Ces déchets se sont principalement reportés vers les bornes de biodéchets (+41%) et, dans une moindre mesure, vers le bac jaune

(+10%). Pour rappel, les biodéchets collectés permettent de produire une énergie verte locale et des fertilisants via la méthanisation.

Source : rapport annuel SMICTOM 2022

04 CADRE DE VIE

LES SERVICES ADMINISTRATIFS DÉMÉNAGENT

Comme annoncé dans le dernier Wett-sa liaison, les travaux de restructuration de notre Mairie débuteront cet hiver et se poursuivront durant près d'un an et demi. Cette rénovation vise notamment l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment. Ils assureront aussi une meilleure qualité d'accueil des administrés et garantiront le respect des normes de sécurité.

Le déménagement des services administratifs aura lieu du 11 au 15 décembre 2023. Durant cette semaine, l'accueil de la mairie et de l'agence postale sera fermé. Il sera possible de contacter les services, pour les demandes urgentes, par téléphone au numéro habituel.

A partir du 18 décembre 2023, l'accueil de la Mairie sera à nouveau accessible dans les locaux situés en face de l'école, au 18 rue de Hilsenheim (ancienne Poste). Il sera ouvert aux horaires habituels. L'agence postale sera située dans les mêmes locaux et ouvrira également aux horaires habituels.

La Salle du Conseil étant également fortement impactée par les travaux, les mariages auront lieu à l'école à compter du 11 décembre 2023. Les conseils municipaux et autres réunions se tiendront dans d'autres salles communales.

LE TROTTOIR, C'EST POUR LES PIÉTONS...

Le code de la route est très clair à ce sujet, le stationnement des véhicules est interdit sur le trottoir étant donné que cela peut gêner la circulation des piétons et donc les contraindre à marcher sur la route. Cette action dangereuse peut provoquer des accidents. L'illustration ci-contre est très parlante.

En agglomération, un véhicule doit stationner sur les emplacements dédiés



lorsqu'ils sont identifiés (rue de Mutter-sholtz) ou sur la chaussée à droite le long du trottoir, pour les voies à double sens. Cependant, se stationner sur la chaussée dans un virage ou trop proche d'une intersection peut être considéré comme un stationnement gênant parce que vous réduisez la visibilité et créez un danger.

Alors, si ces règles simples ne sont pas appliquées, vous vous exposez à des sanctions financières pouvant s'élever jusqu'à 135 €. Les amendes liées au stationnement n'appellent pas à un retrait de point, mais le véhicule peut être immobilisé et mis en fourrière.

Nous invitons donc dorénavant chaque automobiliste à respecter ces règles, à les mettre en application et surtout à penser aux autres usagers des rues, les piétons. Grâce à cet effort, nous permettrons, non seulement de sécuriser le cheminement des piétons, mais en vous stationnant sur la chaussée vous contribuerez à faire baisser la vitesse en créant un obstacle avec votre véhicule. Etant donné que les changements d'habitudes ne sont jamais faciles à opérer et que la répression ne doit être utilisée qu'en dernier recours, la Brigade Verte et la Gendarmerie assureront un rôle de prévention et de pédagogie au courant des prochaines semaines.

05 BRÈVES

FÊTE DES AÎNÉS 2023

Dimanche 3 décembre 2023 aura lieu la traditionnelle fête des aînés. Animation et bonne ambiance assurées : Fernand Schoultz pour l'animation avec ses sketches et pour la partie musicale, Claudy Schuller un passionné de musique viendra avec son accordéon.

MARIE MAUER REJOINT L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE



Marie est une enfant de Wittisheim et y réside à nouveau depuis près de dix ans avec sa famille. Après avoir été secrétaire de mairie

dans plusieurs communes du secteur, elle a étendu son champ d'intervention au Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (aujourd'hui Archéo-

logie Alsace), au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Bas-Rhin, à la Collectivité européenne d'Alsace, avant de mettre sa vie de fonctionnaire territoriale entre parenthèses. L'incursion dans le domaine privé a consisté en la gestion d'un commerce de livres d'occasion couplée à une activité indépendante d'écrivain public (Des racines et des mots). C'est dans ce cadre qu'elle continue d'intervenir auprès des particuliers mais aussi des autres collectivités qui en ont besoin. Elle est présente à la Mairie à raison de 16 heures par semaine pour seconder la Directrice Générale des Services.

BANQUES ALIMENTAIRES



Le CCAS de Wittisheim (Centre Communal d'Action Sociale) s'associe à la banque alimentaire du Bas-Rhin et organise comme chaque année une collecte des denrées alimentaires : huiles, conserves, soupes, aliments pour bébé, café...

Les denrées seront redistribuées gratuitement aux 83 associations caritatives réparties dans tout le Bas-Rhin.

Cette collecte aura lieu du lundi 20 novembre au samedi 25 novembre. Vous pouvez déposer vos dons pendant les heures d'ouverture à la Mairie. Les membres du CCAS tiendront également une permanence samedi 25 novembre de 9h30 à 12h.

Merci à vous tous !

JUMELAGE WITTISHEIM MONTRÉAL DU GERS



En novembre 2023, il est prévu qu'une délégation de la commune de Wittisheim se rende à Montréal du Gers, notre commune jumelée.

Il s'agit du week-end de la flamme de l'Armagnac avec une belle soirée gastronomique et festive le samedi 18 novembre. Les 16 et 17 décembre, quelques Montréalais feront le

déplacement jusqu'à Wittisheim pour profiter de la magie du Noël alsacien.

Ce sera pour eux l'occasion de visiter certains marchés de Noël. La commune de Wittisheim encourage ces échanges réguliers dans le but de renforcer le lien entre nos deux communes.

PRODUITS RÉGIONAUX DU GERS DE NOS AMIS MONTRÉALAIS

Les personnes qui désirent, à l'approche des fêtes de fin d'année, s'approvisionner en Armagnac, Floc de Gascogne et autres produits régionaux du Gers, peuvent retirer les bons de commande à la Mairie. La Mairie se chargera de grouper les commandes jusqu'au 22 novembre 2023 inclus.

Livraison à l'ancienne poste rue de Hilsenheim pour la mi-décembre.

AGRUMES, C'EST REPARTI POUR UNE SAISON !



La saison des agrumes repart grâce au partenariat entre « Saveurs Jardins » de Mussig et l'Office Municipal. Comme chaque année différentes livraisons

auront lieu au cours de l'automne et de l'hiver mais d'ores et déjà nous vous invitons à passer commande pour la livraison de novembre qui sera uniquement consacrée aux clémentines, alors que les livraisons de décembre, janvier et février seront destinées aux citrons et aux oranges. Les bons de commande sont disponibles en Mairie et sur le site internet www.wittisheim.fr. Avec l'Office, faites le plein de vitamines pour la saison hivernale !

MAIS QU'EST-CE DONC QUE CELA ? SUITE ET FIN !

Dans le dernier Wettsa Liaison nous vous demandions, ou plutôt, nous faisons appel à votre imagination, afin de deviner ce que représentent les dalles blanches éparpillées sur le nouveau parvis en granit de l'École.

La réponse est la suivante : lors de la conception de cette section de la rue de Hilsenheim, le paysagiste concepteur (le cabinet ERANTHIS) a laissé libre cours à son imagination. Ces dalles blanches symbolisent les feuilles volantes tombées du sac d'école d'un élève lors d'une sortie de classe un peu précipitée (l'histoire quant à elle, ne dit pas pourquoi l'élève était pressé de quitter les cours ...).

Parmi toutes les personnes qui se sont prêtées à ce petit jeu, seule une personne a trouvé la bonne réponse. Notre vainqueur est M. UHL Gilbert que nous remercions d'avoir participé et que nous félicitons pour cette bonne réponse.